

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur Christophe HOGARD pouvoir à Madame Véronique BESSE.
Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER.
Monsieur Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 12
Nombre administrateurs votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

N°14 : REVISION TARIFS REPAS CUISINE CENTRALE – ANNEE 2023.

(Rapporteur : Véronique BESSE)

Par délibération n°26 en date du 12 décembre 2022, le Conseil d'administration du CCAS a validé le coût des repas confectionnés et livrés par la cuisine centrale pour ses différents bénéficiaires. La délibération n°18 en date du 9 février 2023 a modifié et complété la délibération du 12 décembre 2022 en ajoutant un nouveau tarif pour les plateaux repas.

Le contexte économique actuel ne permettant pas d'anticiper les variations des coûts des denrées alimentaires, d'énergie, de carburants..., les coûts ont été fixés pour une période déterminée ; à savoir le 1^{er} trimestre 2023.

Le coût de revient calculé mensuellement pour chaque bénéficiaire est, à ce jour, en adéquation avec les tarifs fixés au 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé de conserver, les coûts des repas suivants jusqu'au 31 décembre 2023 sous réserve que les coûts de revient restent en corrélation avec les tarifs proposés ci-dessous. Si toutefois, les coûts de revient étaient plus élevés ou, au contraire, inférieurs de façon significative aux coûts proposés ci-dessous, ceux-ci seront réactualisés.

	Tarifs 2023
RFJ déjeuner	6.38€
RFJ dîner	5.15€
RFJ petit-déjeuner	0.75€
Personnel de la Cuisine	2.50€
Portage repas à domicile	6.46€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance enfants	5.13€
Ville pour la Maison de la Petite Enfance adultes	6.21€
Ville pour scolaires et centres de loisirs maternelles	5.40€
Ville pour scolaires et centres de loisirs élémentaires	5.90€
Ville pour scolaires et centres de loisirs adultes	6.21€
Les Cytises - CH Mazurelle	6.21€
Hôpital de jour enfants	5.90€
Hôpital de jour adultes	6.21€

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver les montants tels qu'indiqués ci-dessus.
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23

Publié électroniquement le : 12/07/23

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

